



Vauclaix le 23 novembre 2021

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 2021 à 18h

Chères adhérentes, chers adhérents,

L'assemblée générale extraordinaire s'est tenue le samedi 20 sans atteindre le quorum prévu. L'assemblée a cependant abordé les points à l'ordre du jour.

La modification des statuts permettant de rendre facultatif le conseil des adhérents a donc été débattu. L'Ag a constaté que le principe de ce conseil avec des membres tirés au sort n'est plus adaptée au nombre d'adhérents actuels beaucoup plus faible [250] qu'au moment de sa création. Les présents ont approuvé la proposition du CA de remplacer :

Il est procédé lors de chaque Assemblée générale annuelle à un tirage au sort parmi les adhérents présents ou représentés, en vue de constituer un Conseil des adhérents.

par

Il pourra être procédé lors de chaque Assemblée générale annuelle à un tirage au sort parmi les adhérents présents ou représentés, en vue de constituer un Conseil des adhérents.

Cette modification permettra, sans le supprimer de nos statuts, de rendre possible ou non le conseil des adhérents par décision de l'assemblée générale statutaire.

L'assemblée du 11 décembre pourra délibérer quelque soit le nombre des présents.

Bien cordialement

Le CA

Procuration

IMPORTANT Les 2 personnes doivent être à jour de cotisation. Un mandataire ne peut être porteur de plus de 2 mandats.

Je soussigné(e)

donne pouvoir à M. M^{me}

pour me représenter et voter à l'Assemblée Générale d'Adret Morvan du 11 décembre 2021 à 18h00.

Le

à

signature précédée de « bon pour pouvoir »

signature du mandataire, précédée de « bon pour acceptation de pouvoir »